

Jugement commercial VI N°871/2016

Audience publique du jeudi, treize octobre deux mille seize.

Numéro 179416 du rôle
Liquidation No L-8038/12

Composition :

Anick WOLFF, vice-présidente ;
Thierry SCHILTZ, juge ;
Laurent LUCAS, juge ;
Elia DUARTE, greffière.

Entre :

1. Maître M.M., avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-xxxx Luxembourg, pris en sa qualité de liquidateur judiciaire de la société anonyme **C.M. SA** ayant eu son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B XXX.XXX ;
2. La société anonyme **C.M. SA** inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B XXX.XXX ayant eu son siège social à L-xxxx Luxembourg représentée par Maître M.M., avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-xxxx Luxembourg, pris en sa qualité de liquidateur judiciaire de la société C.M. SA élisant domicile en l'étude de Maître L.D., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

demanderesse,

comparant par Maître L.D., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

et :

1. Le groupement d'intérêt économique **REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE LUXEMBOURG** (ci-après **RCSL**), établi et ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro C 24, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonction,

défenderesse,

comparant par Madame A.C. et Madame A.E., juristes, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 13, rue Erasme,

2. Monsieur le Procureur d'Etat près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, ayant ses bureaux à la Cité Judiciaire, Plateau du St. Esprit, L-xxxx Luxembourg,

défenderesse,

comparant par J.F., Substitut,

en présence de :

La société anonyme **A.T. SA**, avec siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B XXX.XXX, représentée par son conseil d'administration en fonction,

partie intervenant volontairement,

comparant par Maître H.D., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Faits :

Par exploit d'huissier de justice P.B. de Luxembourg du 2 septembre 2016, Maître M.M. et la société anonyme C.M. SA, ont fait donner assignation au groupement d'intérêt économique luxembourgeois **RCSL** et à Monsieur le Procureur d'Etat près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à comparaître à l'audience publique du vendredi, 16 septembre 2016 devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro 179416 du rôle pour l'audience publique du 16 septembre 2016 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale et remise à celle du 29 septembre 2015 devant la sixième chambre, siégeant en matière commerciale.

L'affaire fut retenue à l'audience publique du 29 septembre 2016, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître L.D. donna lecture de l'exploit introductif d'instance et exposa les moyens de sa partie.

Maitre H.D. répliqua et exposa les moyens de sa partie.

Madame A.C. exposa les moyens de sa partie.

Maître M.M. répliqua et exposa ses moyens.

Le représentant du Ministère Public fut entendu en ses conclusions.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

Jugement qui suit :

Par exploit d'huissier de justice du 2 septembre 2016, Maître M.M, pris en sa qualité de liquidateur de la société anonyme C.M. SA ont fait donner assignation au groupement d'intérêt économique RCSL et au Procureur d'Etat près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, aux fins d'enjoindre au RCSL d'annuler la radiation de la société C.M. SA, sinon de lui enjoindre de tenir en suspens la radiation, respectivement d'ordonner que les effets de celle-ci sont tenus en suspens, sinon d'enjoindre au RCSL d'annuler l'inscription au registre de commerce et des sociétés de la clôture de la liquidation judiciaire de la société C.M. SA, sinon de lui enjoindre de tenir en suspens l'inscription au registre de commerce et des sociétés de la clôture de la liquidation judiciaire, respectivement d'ordonner que les *effets* de celle-ci sont tenus en suspens, sinon d'enjoindre au RCSL d'annuler l'inscription d'une décision judiciaire au registre de commerce et des sociétés sous forme d'extrait, enregistrée en date du 4 mars 2016 sous le numéro L xxxxxxxxxx, sinon de lui enjoindre de tenir en suspens cette inscription respectivement ordonner que les effets de celle-ci sont tenus en suspens ;

de dire que les mesures précitées, respectivement les effets de celles-ci resteront en vigueur aussi longtemps que la société C.M. SA n'aura pas laissé expirer le délai prolongé à accorder par le juge pour la réalisation de l'opération de cession des actifs et passifs à la société anonyme A.T. SA ;

de proroger le délai imparti par jugement du 3 mars 2016 aux sociétés C.M. SA et A.T. SA d'un délai non inférieur à 6 semaines à courir à partir de la date du jugement à intervenir pour la réalisation des opérations de cession des actifs et passifs par la société C.M. SA à la société A.T. SA ;

d'ordonner le dépôt du jugement à intervenir dans le dossier de la société C.M. SA auprès du registre de commerce et des sociétés ; et

d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du jugement à intervenir.

A l'appui de leur demande, les parties demanderesses exposent que la société C.M. SA a été mise en liquidation judiciaire par jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 15 mars 2012; que par jugement du 3 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a autorisé le liquidateur, par dérogation aux dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, de faire l'apport de l'entière situation active et passive de la société C.M. SA à une autre société anonyme de droit luxembourgeois, en précisant que lesdites opérations d'apport devraient être exécutées avant le 3 septembre 2016 ; que le précité jugement du 3 mars 2016 a été publié au Mémorial C sous le numéro 1467 le 21 mai 2016 ; qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société A.T. SA devrait se tenir le 21 août 2016 avec comme ordre du jour une augmentation de capital de la société A.T. SA par apport de tous les actifs et passifs de la société C.M. SA et la souscription et la libération par la société C.M. SA de toutes les actions nouvelles émises ; que la veille de la tenue de cette assemblée, les parties demanderesses ont été informées que la société C.M. SA avait été radiée du registre de commerce et des sociétés en vertu d'une inscription sous forme d'un extra et à la diligence du greffe du tribunal d'arrondissement de et à

Luxembourg en date du 4 mars 2016, contenant l'information que « la liquidation judiciaire de la personne immatriculée est clôturée » ; qu'en raison de cette radiation de la société C.M.SA du registre de commerce et des sociétés, l'assemblée générale extraordinaire de la société A.T. SA n'a pas pu avoir lieu comme prévue, alors que l'opération envisagée requiert que la société C.M. SA soit inscrite au registre de commerce et des sociétés comme société non-radiée.

Lors de l'audience des plaidoiries du 29 septembre 2016, la société A.T. SA déclare intervenir volontairement et elle demande au tribunal de faire droit à la demande du liquidateur et de la société C.M. SA.

Le RCSL expose qu'il n'a pas compétence pour apprécier l'exactitude ou le bien fondé des extraits qui lui sont adressés par le greffe mais qu'il exécute l'inscription sur base de l'extrait. Lorsque le greffe du tribunal lui transmet l'extrait d'une décision judiciaire clôturant la procédure de liquidation, le RCSL procède à la radiation d'office du dossier de la personne concernée par la décision. Quant au fond, le RCSL ne s'oppose pas à l'annulation du dépôt litigieux. Il demande qu'il lui soit enjoint d'annuler le dépôt référencé L xxxxxxxxx, d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société demanderesse et il requiert la condamnation des parties demanderesses aux frais et dépens de l'instance.

Le représentant du Ministère Public se rapporte à prudence de justice.

La demande, introduite dans les forme et délai de la loi, est à déclarer recevable.

Il est constant en cause que le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a, par jugement du 15 mars 2012, déclaré dissoute la société C.M. SA et en a ordonné la liquidation. Par arrêt du 15 mai 2013, la Cour d'appel a déclaré recevable mais non fondé l'appel interjeté par la société C.M. SA et a confirmé le jugement entrepris du 15 mars 2012.

Par jugement du 3 mars 2016, le tribunal d'arrondissement a autorisé le liquidateur, par dérogation aux dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, de faire l'apport de l'entièreté de la situation active et passive de la société C.M. SA à une autre société anonyme de droit luxembourgeois, conformément à l'article 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a dit que les opérations relatives au prédit apport doivent être exécutées avant le 3 septembre 2016 et a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial.

Le 4 mars 2016, le greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg a effectué un dépôt auprès du RCSL tendant à l'inscription dans le registre de commerce et des sociétés d'une décision judiciaire de la clôture de la liquidation judiciaire de la société C.M. SA.

Ce dépôt a été enregistré sous la référence L xxxxxxxxx.

Par application de l'article 18 du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifié (ci-après le « Règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 »), le RCSL a rayé d'office la société C.M. SA du registre de commerce et des sociétés.

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la loi du 19 décembre 2002.

L'article 17bis du Règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 dispose que « [tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au RCSL de modifier le dépôt effectué le 4 mars 2016 sous la référence L xxxxxxxxx en procédant à son annulation.

Il convient par ailleurs d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société C.M. SA détenu auprès du RCSL afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du dépôt du 4 mars 2016.

De l'accord des parties concernées, il y a pareillement lieu de faire droit à la demande en prolongation du délai accordé pour exécuter les opérations relatives à l'apport de l'entièreté de la situation active et passive de la société C.M. SA à une autre société anonyme de droit luxembourgeois.

Les frais et dépens sont à laisser à charge de la société C.M. SA

Par ces motifs :

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

reçoit la demande en la forme,

dit l'intervention de la société anonyme A.T. SA recevable,

déclare la demande principale fondée,

ordonne au groupement d'intérêt économique RCSL d'annuler le dépôt effectué le 4 mars 2016 sous la référence L xxxxxxxxx,

ordonne le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme C.M. SA,

dit que les opérations relatives à l'apport de l'entièreté de la situation active et passive de la société anonyme C.M. SA à une autre société anonyme de droit luxembourgeois, conformément à l'article 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

doivent être exécutées avant le 25 novembre 2016,

dit que le présent jugement est exécutoire par provision,

laisse les frais et dépens de l'instance à charge de la société anonyme C.M. SA.